

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN (arrivé à 21h05), Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : Mme Laëtitia DUBOSCQ donne pouvoir à Fabienne LENOËL, M. Stéphane LECHANOINE donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, M. Benoît LAVARDE donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Étaient absents excusés : M. Yohann GARREAU

Madame Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2022 - N° 10/04 : MASSIFS FLEURISSEMENT
MAISON DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire donne la parole à Fabienne LENOËL qui présente un plan et un devis pour fleurir les massifs devant la maison des associations.

Le devis effectué aux Pépinières et Paysages d'Elle s'élève à 939.89 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le fleurissement des massifs devant la maison des associations
- Accepte le devis des Pépinières et Paysages d'Elle pour un montant de 939.89 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Annick JOUFFLINEAU	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 